

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

**20230921015DE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGION POUR LE MODULE 5 DE L'HOTEL D'ENTREPRISE ZAE YDES SUD**

Le Parc d'Activité situé au Sud de Ydes est un lieu de développement économique pour les entreprises en création et/ou en développement dont les terrains et modules sont à ce jour occupés. Afin de favoriser le développement sur notre territoire et de répondre aux demandes des acteurs économiques, la construction d'un module 5 de l'Hôtel d'Entreprises devient une nécessité.

Monsieur le Président présente les travaux et aménagements qui seront réalisés :

- Atelier 1 de 118m<sup>2</sup>, un espace bureau de 34m<sup>2</sup>, un vestiaire et sanitaire de 10m<sup>2</sup>. Surface totale de 162m<sup>2</sup>.
- Atelier 2 de 93m<sup>2</sup>, un espace bureau de 14m<sup>2</sup>, un vestiaire et sanitaire de 8m<sup>2</sup>. Surface totale de 115m<sup>2</sup>.
- Soins particuliers apportés à l'isolation thermique
- Aménagements PMR sur l'ensemble du bâtiment et du parking

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la construction d'un module 5 de l'Hôtel d'Entreprises sur le parc d'activité Sumène Artense, allée de la Sumène à Ydes.

Il présente le plan de financement de cette action dont le coût prévisionnel s'élève à 546 425 € HT.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à David Chastain, architecte à Ydes.

Monsieur le Président rappelle Le chiffrage de l'avant-projet définitif qui est le suivant :

	POSTE DE DEPENSES	MONTANT HT
	Terrassement VRD	65 500 €
	2 Gros Œuvre	159 000 €
	3 Charpente métallique - serrurerie - bardage métallique	84 000 €
	4 Couverture métallique zinguerie	37 000 €

5 Etanchéité	14 000 €
6 Menuiserie aluminium	32 500 €
7 Plâtrerie peinture	20 500 €
8 Carrelage Faïence	12 000 €
9 Bardages bois et menuiserie intérieure bois	21 000 €
10 Plomberie sanitaire ventilation	15 000€
11 Electricité Chauffage	35 000 €
Maîtrise d'oeuvre	50 925 €
<b>TOTAL</b>	<b>546 425 €</b>

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour une demande de subvention au titre du Contrat Région pour le projet de construction du module 5.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Création du module 5	495 000 €	ETAT (DETR 2019)	63 150 €	12 %
Maîtrise d'oeuvre	50 925 €	Conseil Régional AURA	80 000 €	16 %
		Autofinancement	403 275	72 %
<b>TOTAL</b>	<b>546 425 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>546 425 €</b>	<b>100 %</b>

Il s'agit pour le Conseil Communautaire :

- De solliciter la Région, à hauteur de 80 000€, soit 16% au titre du Contrat Région ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR, autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat Région à hauteur de 80 000€, soit 16% de financements et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour être exécuté conforme,  
 Le Président  
 Nicolas MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
 Transmise à la Préfecture le 04/10/23  
 Affichée et certifiée le 04/10/23  
 Document certifié conforme

RF  
 AURILLAC  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 04/10/2023  
 20230921015DEDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.